

RÉUNION DU 12 AVRIL 2023

Convocation : 6 Avril 2023

Affichage : 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le six avril, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, BELLIN Stéphane, HENRY Jean-François, PASQUIER Sophie, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : PASQUIER Sophie.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 1^{er} février 2023, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif, ainsi que le compte de gestion, qui peuvent se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 559,76 €		333 096,13 €
Opérations réelles de l'exercice	202 010,20 €	109 713,87 €	1 493 717,44 €	1 584 995,66 €
Opérations d'ordre de l'exercice		19 615,65 €	19 651,65 €	
TOTAUX	202 010,20 €	135 925,28 €	1 513 369,09 €	1 918 091,79 €
Résultat de clôture	<u>66 084,92 €</u>			<u>404 722,70 €</u>
Restes à Réaliser	84 025,00 €	29 587,00 €		
RESULTATS DEFINITIFS	<u>120 522,92 €</u>			<u>404 722,70 €</u>

EXCÉDENT A REPORTER : 284 199,78 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT : 120 522,92 €

DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter de 2% le taux des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti. Les taux d'impositions suivants pour sont fixés pour 2023 :

	BASE	TAUX	PRODUIT FISCAL
Foncier Bâti	1 656 000 €	38,06 %	630 274 €
Foncier non-bâti	99 200 €	44,72 %	44 362 €
Taxe d'habitation	31 800 €	9,53 %	3 246 €
			677 882 €

BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2023, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	1 890 489 €	1 890 489 €
Section d'Investissement	1 523 445 €	1 523 445 €
	3 413 934 €	3 413 934 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le tableau des subventions pour les associations communales est fixé ainsi, à l'unanimité :

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION ACCORDÉE</u>
Ass. Sportive et Culturelle de Tollevast	700 €
Club Tollevastais de l'Amitié	700 €
Comité d'Animation « La Tollevastaise »	2 350 €
Coopérative scolaire de Tollevast	1 350 €
Coopérative scolaire de Tollevast (sorties)	1 500 €
Sporting Club Union Douve et Divette	979,80 €
Horse-Ball Etrier Cherbourgeois	700 €
Anciens combattants de Tollevast	150 €
Les Sirènes de Tollevast	1 350 €
Souvenir Français	150 €
Tollevast Se Bouge pour l'Ecole	700 €

Comme chaque année, afin de pouvoir subventionner des associations non situées sur le territoire de la commune, chaque conseiller municipal attribue une subvention de 100 € (ou 2 x 50 €) à une association parmi celles qui en ont fait la demande.

De même, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner une subvention à l'A.R.S.O.C. (Association pour la Rocade Sud-Ouest de Cherbourg) correspondant à 5 € par conseiller, soit 90 €.

A l'unanimité, le tableau des subventions pour les associations hors-commune est fixé ainsi :

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION ACCORDÉE</u>
AFM Téléthon	50 €
France Alzheimer	50 €
Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche	100 €
REVES Manche	100 €
Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	50 €
Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques	100 €
La Ligue contre le cancer	150 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	150 €

Association pour le développement des Soins Palliatifs dans le Nord-Cotentin	150 €
Association pour le don de sang bénévole du Nord Cotentin	50 €
Association de Défense des Victimes de l'Amiante	50 €
Cœur et Cancer	100 €
Les Restos du Cœur	400 €
Secours populaire	150 €
Cœur en Liberté	150 €
Association pour la Rocade Sud-Ouest de Cherbourg	90 €

Le montant total des subventions pour 2023 s'élève à 12 519,20 € et sera prélevé sur l'article 65748.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTÉRIEURE – TARIFS 2024

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2023 s'élèvera ainsi à + 6 % (source INSEE). Le tarif maximal de référence pour la détermination des différents tarifs fixés à l'article L.2333-9 du CGCT sera donc de 17,70 €/m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- De maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7m² ;
- De fixer le tarif de référence à 17,70 €/m² ;
- De fixer les tarifs à :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12m ²	superficie entre 12m ² et 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²
17,70 €/m ²	35,40 €/m ²	70,80 €/m ²	17,70 €/m ²	35,40 €/m ²	53,10 €/m ²	106,20 €/m ²

RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE PARKING DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public sur le parking de la mairie.

Le Syndicat Départemental des Énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 2 400 €.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 1 200 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public sur le parking de la mairie,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 30 juin 2023,
- Acceptent une participation de la commune de 1 200 €.

DELIBERATION RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE A N°579 PAR VOIE D'EXPROPRIATION

Le maire expose au conseil la nécessité de l'acquisition d'un terrain destiné au « Cable » en vue d'y installer une bâche afin de pouvoir installer la défense incendie du secteur.

Au lieu-dit « Le Cable », il existe un terrain très convenable pour l'emplacement de cette installation, appartenant à des propriétaires privés qui ont déclaré qu'ils ne le céderaient que contraints et forcés. Il y aurait donc lieu de poursuivre l'expropriation de ce terrain,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposées, la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation du terrain sis au « Cable », et cadastré A n°579.

AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PLAN D'ÉPANDAGE DES BOUES BIOLOGIQUES ET DES EFFLUENTS ÉPURÉS ISSUS DE LA STATION D'ÉPURATION DES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une participation publique par voie électronique est en cours concernant un projet d'extension du plan d'épandage des boues biologiques et des effluents épurés issus de la station d'épuration des Maitres Laitiers Du Cotentin. Le porter à connaissance est consultable sur le site de la Préfecture : <http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultation-du-public> et le restera pendant toute la durée de la consultation, soit jusqu'au 12 mai 2023 inclus.

Une explication du projet est effectuée par Paul-Albert MOUCHEL.

La commune est amenée à se prononcer sur ce projet, et le conseil municipal, par quinze voix pour et trois abstentions (Paul-Albert MOUCHEL, Stéphane BELLIN et Aurélie MOUGEAT), émet un avis favorable au projet d'extension du plan d'épandage des boues biologiques et des effluents épurés issus de la station d'épuration des Maitres Laitiers Du Cotentin.

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES RADARS PÉDAGOGIQUES

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature d'un contrat d'entretien avec l'entreprise « Elan Cité » avec une redevance annuelle forfaitaire est de 199 € HT sur trois ans et autorise le Maire à le signer.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Recherche de personnel saisonnier : La commune recherche un contrat saisonnier pour les deux mois d'été 2023.
- Élections sénatoriales : En 2023, la Manche est concernée par les élections sénatoriales, qui sont programmées le dimanche 24 septembre. Le conseil municipal devra se réunir le vendredi 9 juin afin d'élire cinq délégués qui participeront à ces élections.
- Course cycliste du 2 juillet : Une réunion est programmée le 18 avril à 17h pour préparer l'organisation.
- Urbanisme / PLUI : Une réunion s'est tenue le mardi 11 avril afin de finaliser le zonage du PLU Intercommunal. Après quelques rectifications mineures sur le zonage du pavillonnaire, la discussion s'est portée sur la création de zones d'activités le long de la RN 13. Quelques délaissés de terrain ont été proposés, notamment entre les « Jouannes » et les « Tourterelles ».
- La prochaine réunion de conseil, aura lieu le vendredi 9 juin 2023 à 18h00.

Fin de la séance : 22h45